

Département de l'Yonne

N° ADM/2020/39
Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	8 juillet 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 juillet 2020	En exercice : 50 Présents : 46 Votants : 50

Séance du 15 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi quinze juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Jean-Pierre BAUSSART, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID (sauf délibérations n° 47 à 76), Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Sophie CALLÉ, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Guy GOUIN, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ (à partir de 20h50)
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à Mme Olga LIGAULT
Mme Isabelle CLAUDET, procuration à M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND**Objet : Election du président**

ADM/2020/39

Conseil communautaire du
15 juillet 2020

Objet : Election du président

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1170, en date du 18/09/2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne son bulletin de vote ;

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
A déduire, (nombre de suffrages déclarés nuls, ou votes blancs)	6
Reste, nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

A obtenu :

- M. Nicolas SORET : 44 voix (quarante-quatre voix)
- M. Nicolas SORET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président de la Communauté de Communes du Joviniens.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET